

# Lettre d'info Stop Linky France de février 2018

Tentative de synthèse des échanges du mois de janvier sur la liste de discussion *reseau\_nat\_anti\_linky*

## Sommaire

- <b>L'électrohypersensibilité (EHS), par Solange, Stoplinkynonmerci72</b>	<b>p. 1</b>
- <b>Chronique judiciaire, par Denis, StopLinkyGazpar42</b>	<b>p. 5</b>
- <b>Actions des collectifs, par Vivi, Linkyrikez</b>	<b>p. 7</b>
Actions compteurs	p. 7
Droit au refus	p. 8
Soutien aux opposants	p. 9
Communes réfractaires	p. 10
Linky et écologistes	p. 10
CGV, service public, Big Data	p. 11

## L'électrohypersensibilité

L'électrohypersensibilité est encore très peu connue et encore moins reconnue.

Elle est remise en cause comme l'ont signalé plusieurs mails reçus en décembre et janvier sur la liste *riseup*. Le Docteur Belpomme est attaqué à la suite d'une plainte d'EDF (il a signé des certificats envoyés à Enedis pour justifier le refus de Linky). Une campagne pour décrédibiliser l'électrohypersensibilité et les problèmes provoqués par l'excès d'ondes électromagnétiques, semble être en cours.

Voici un article du *generaliste.fr* le 18 décembre 2017 : « Le Pr Dominique Belpomme, cancérologue parisien, qui se bat pour la reconnaissance de l'électrohypersensibilité (EHS) en tant que pathologie, est visé par une procédure disciplinaire de l'Ordre des médecins : Le Conseil national de l'Ordre des médecins a déposé une plainte contre le praticien devant la chambre disciplinaire de première instance d'Ile-de-France pour deux motifs liés à ses activités de diagnostic de l'électrohypersensibilité »

### - Le 19 décembre 2017 à 11:53, next-up: linky a écrit :

« Ce qui est important et majeur et SURTOUT RREVELATEUR dans cette affaire contre le Pr Dominique Belpomme, car directement lié au Linky, c'est l'origine de l'affaire, sic :

*"Le directeur du service des études médicales d'EDF a alerté l'Ordre, car de nombreux clients présentaient des certificats du Pr Belpomme pour contester l'installation du nouveau compteur Linky."*

Nous retombons directement avec les médecins négationnistes qui gravitent chez EDF et qui ne cessent de se déchaîner depuis plus de 20 ans chez l'AFIS (Aurengo est dans l'ombre) contre les EHS.

Cette affaire est un avertissement à ceux qui pensent que l'on peut dialoguer avec ces gens !

Pour eux nous sommes des personnes à "abattent" par tous les moyens.

Pour info, ENEDIS a aussi engagé une nouvelle procédure contre la chaîne LTN - Linky Tv News.

Pour les oligarques de l'Opération Linky (la nouvelle société) tous les opposants doivent être combattus, cela démontre bien que nous sommes engagés dans un combat.

Le reste ne sont que des effets d'annonces pour enfumer et faire perdurer »

- **Denise Possety** : « Une Agence Immobilière me signale une demande accrue de logements sans LINKY car certaines personnes souhaitent déménager après la pose forcée ou par ruse du LINKY...

les habitants avec LINKY auront du mal à revendre leur logement... avec le temps les gens s'informent...!!! »

- **Collectif de Pontpéan** : « pas étonnant, celui qui dit la vérité doit être exécuté...le signe qui est envoyé est destiné à tous les médecins généralistes et autres spécialistes qui seraient tenter de s'emparer du sujet...

le conseil de l'ordre en marche veille... c'est une des première suite des tables rondes sur le sujet EHS... le nom du professeur a été cité, c'est l'icône à abattre... le médecin de Brest devrait aussi avoir quelques soucis... et ce n'est que "le début" des actions qui vont arriver tout au long des jours et semaines à venir...

### - Stoplinky Finistère et Maud Bigand :

- Tout en faisant mine de faire des concessions sur les "souffrances" des personnes EHS (Villani chez BFM TV)

[https://videos2.next-up.org/Linky\\_Bourdin\\_Villani\\_EHS.html](https://videos2.next-up.org/Linky_Bourdin_Villani_EHS.html)

1 - On continue à poser, et en particulier chez les EHS

[http://www.next-up.org/pdf/Linky\\_s\\_impose\\_chez\\_une\\_opposante\\_electrosensible.pdf](http://www.next-up.org/pdf/Linky_s_impose_chez_une_opposante_electrosensible.pdf)

2 - On essaie d'empêcher la reconnaissance de l'EHS et les moyens de la mettre en évidence scientifiquement :

a) Plainte contre le professeur Belpomme de la part du Conseil de l'Ordre des Médecins, suite à réclamation d'EDF  
[https://www.legeneraliste.fr/actualites/article/2017/12/18/un-medecin-poursuivi-par-lordre-pour-ses-methodes-de-diagnostic-de-lelectrohypersensibilite\\_313154](https://www.legeneraliste.fr/actualites/article/2017/12/18/un-medecin-poursuivi-par-lordre-pour-ses-methodes-de-diagnostic-de-lelectrohypersensibilite_313154)

b) Tentative de discréditer l'EHS dans la presse, à l'initiative de médecins d'EDF  
[https://www.jim.fr/medecin/jimplus/e-docs/faut\\_il\\_avoir\\_peur\\_de\\_linky\\_168966/document\\_edito.html](https://www.jim.fr/medecin/jimplus/e-docs/faut_il_avoir_peur_de_linky_168966/document_edito.html)  
<http://www.allo-medecins.fr/actualite/sante-publique/13122017,linky-et-electrosensibilite-le-corps-medical-prend-la-parole,1490.html>

c) Noyautage de l'ANSES pour sortie d'un rapport complaisant sur l'EHS début 2018  
[http://ehs-mcs.org/fichiers/1478257654\\_Reponse\\_DB\\_29092016-1\\_sans\\_annexes.pdf](http://ehs-mcs.org/fichiers/1478257654_Reponse_DB_29092016-1_sans_annexes.pdf)

- **René SEBEK** Je pense au contraire qu'il s'agit d'une bonne nouvelle.

« Le Pr Dominique Belpomme possède suffisamment d'arguments solides et de preuves scientifiques convaincantes qui permettront, peut être et enfin, la reconnaissance de l'électrosensibilité en France (reconnue dans de nombreux pays et par l'OMS il me semble) »

- **Collectif Pontpéan :**

« Oui, mais...le Professeur BELPOMME est âgé et mortel comme nous tous... sa disparition soudaine pourrait être une aubaine pour Enedis... nos empoisonneurs sont prêts et disposés à tout, y compris l'élimination physique, et je ne plaisante pas (tout le monde à en mémoire la disparition soudaine de Serge T.N,... Claire S.C ...)

Voyez-vous, connaissez-vous un médecin apte et disposé à prendre la suite et le relais ? là est aussi la question...

Connait-on précisément la liste des pays qui reconnaissent l'EHS et les modalités de reconnaissance (réservé au monde professionnel ? aux particuliers ?... ) ?

Nous devons nous appuyer sur les reconnaissances les plus évoluées (la Suède ?). Si quelqu'un a connaissance d'un site qui recense l'état d'avancement de la reconnaissance EHS... cela intéresse ma pomme qui constitue un dossier sur le sujet afin de secouer efficacement notre ARS Bretonne...

- **Denise Possety** : « oui, j'ai peur pour le Professeur Belpomme.....Car il y a plusieurs années, je correspondais avec le Docteur Roger Santini de LYON, au sujet des ondes. Il m'avait dit qu'on lui avait fermé son bureau à l'Université où il travaillait, supprimé ses collaborateurs et sommé d'arrêter ses recherches sur les ondes. Et subitement, il est décédé assez rapidement.....à ma grande surprise.....!!! Next-Up le connaissait bien et pourrait vous le confirmer... »

- **Le 24 décembre, [stolinky.france@mailo.com](mailto:stolinky.france@mailo.com)** ; voir aussi plus bas <http://www.lelibrepenseur.org/edf-enedis-sen-prend-au-professeur-belpomme/>

De : EHS 26 Entraide 21/12/2017

Pour infos et pour rétablir certaines vérités au sujet des accusations contre le Docteur Belpomme

**Une grosse contre vérité sur le soit disant non-remboursement de l'encéphaloscanner : FAUX !**

Personnellement, j'en ai passé deux qui ont été totalement remboursés par la sécurité sociale et ma mutuelle complémentaire tout comme d'autres examens standards.

Ils ne m'ont pas été facturés 250€ en 2013 et 2014 mais bien moins (180€ pour le premier et 120€ pour le deuxième de contrôle). Le prix comprend également une échographie des artères du cou, ce qui pour ces examens est parfaitement habituel et dans la fourchette des tarifs. Il faut donc contextualiser les informations pour comprendre.

De plus, le Pr Belpomme a toujours pratiqué des tarifs en fonction des revenus du patient le cas échéant sachant parfaitement dans quelle situation se retrouve les personnes atteintes d'intolérance (perte de leur travail...) dans le respect et l'application du Serment d'Hippocrate ! et pour ne pas pénaliser les plus malades !

Toute cette diffamation est extrêmement grave et nous montre clairement comment nous sommes gouverné aujourd'hui.

Ne soyons pas dupe des mensonges et calomnies qui vont pleuvoir pour cacher la misère et le scandale de la pollution chronique de l'environnement par les CEM.

Le combat de Pr Belpomme m'a sauvé la vie, comme à d'autres, et grandement amélioré ma santé et sans sa lutte, je ne serais probablement plus de ce monde en tant qu'EHS de l'extrême !

Comme le Dr Jean-Pierre Maschi à son époque, nous revenons à des pratiques similaires :

**Voir le très important documentaire (en 3 parties) : Docteur Jean-Pierre Maschi - Chroniques d'un Scandale, pour tout comprendre :**

<https://www.dailymotion.com/video/x8rwby>

<https://www.filmsdocumentaires.com/films/142-pollution-electromagnetique-et-sclerose-en-plaques>

<http://www.jeanyvesbilien.com/mes-films/pollution-electromagnetique-et-sclerose-en-plaques-par-le-dr-jean-pierre-maschi>

Et le très bon livre du Dr Maschi sur les événements et son combat contre l'Ordre qui résume toute l'affaire (une anthologie) :

[https://www.editionsmarcopietteur.com/resurgence/267-sclerose-en-plaques-et-pollution-electromagnetique-9782874341.html?search\\_query=maschi&results=1](https://www.editionsmarcopietteur.com/resurgence/267-sclerose-en-plaques-et-pollution-electromagnetique-9782874341.html?search_query=maschi&results=1)

INONDEZ la boîte mail de l'ordre national des médecins pour faire annuler cette décision :

[https://webmail1j.orange.fr/webmail/fr\\_FR/read.html?SEARCH=NOK&check=&IDMSG=6&FOLDER=UF\\_Belpomme-ondes&ORIGIN=&dub=1](https://webmail1j.orange.fr/webmail/fr_FR/read.html?SEARCH=NOK&check=&IDMSG=6&FOLDER=UF_Belpomme-ondes&ORIGIN=&dub=1)

et/ou écrivez au : Siège Social - 180, boulevard Haussmann - 75389 PARIS cedex 8  
Courage et force à tous, tenons bon, Organisons-nous, Collectif EHS-26-Entraide

- **Dans plusieurs mails**, est signalé le blog de Charlotte Renault sur mediapart : UN GRAIN DE SABLE QUI FAIT GRINCER LA MACHINE INFERNALE D'ENEDIS ET D'EDF...

Selon le collectif EHS-26-Entraide : « voici un article utile pour savoir quoi faire pour se mobiliser et faire annuler la décision »

- **martine.mercie@gmail.com**

Bonjour, Je suppose que vous l'avez déjà reçu mais au cas où : Une petite réflexion au passage :

EDF remet en question, par l'intermédiaire de l'ordre des médecins, la fiabilité des examens du Pr Belpomme mais qui remet en question la compétence des 4 médecins, payés par EDF et qui publient pour désinformer leurs collègues médecin ? Attention au culte de la publication, elle est du même niveau que celui de la Loi, on peut lui faire dire ce qui nous arrange.

Donc l'important n'est pas dans la publication mais dans les résultats objectifs des recherches et analyses scientifiques. ça on le savait déjà mais si c'est évident pour nous, ça ne l'est pas pour tout le monde. Il faut que ça devienne de plus en plus clair pour tous car les pro-Linky mettent toujours des publications en avant comme si c'était des décrets divins.

- **29 décembre, next-up :linky**

Cette étude est détaillée dans le dossier de l'étude du Pr Dominique Belpomme, justement ce qu'il fait existe en réalité déjà depuis longtemps ce qui est totalement contraire à ce que déclarent ses détracteurs qui de plus rajoutent qu'aucune étude n'a été publiée ce qui est totalement faux !

Je pense que sur ce plan le Pr Dominique Belpomme n'aura aucun problème, par contre sur disons "La déontologie de traitement administratif" de ses patients, c'est peut-être le biais qui pourrait poser un problème.

- **stopleftky.pdc59@gmail.com**

Oui, je pense que le Pr Belpomme a bcp de chances de gagner face au conseil de l'ordre par sa compétence et la vraie science qui est de son côté. Un peu comme le Pr Lorgeril est sorti gagnant récemment face au même conseil pour sa remise en question des statines dans le traitement du cholestérol.

Mais ses détracteurs pourront chanter, avec l'aide des médias, qu'il est mis en examen devant le conseil de l'ordre pour exercice illégal de la médecine, espérant que l'opinion assimilera son nom au charlatanisme, et les collectifs anti-linky qui en parlent à des plaisantins, voire des adeptes de la théorie du complot. Heureusement, de plus en plus de monde s'opposent aux Linky et/ou sont touchés par le problème des ondes électromagnétiques, chez eux ou dans leur entourage, à peu près tous les journaux en parlent, et ce n'est pas sûr qu'EDF/ENEDIS sorte gagnant face à l'opinion.

- **30 décembre : Lien signalé par une personne proche du collectif stoplinkynonmerci72**

<http://www.lelibrepenseur.org/edf-enedis-sen-prend-au-professeur-belpomme/>

« EDF-ENEDIS s'en prend au professeur Belpomme »

C'est tout de même extraordinaire ce qui se passe en France aujourd'hui. EDF attaque en disciplinaire un professeur de médecine qui fait son travail et l'Ordre des médecins a déposé une plainte contre lui !!! Ce même Ordre qui a laissé (<https://www.nouvelobs.com/justice/20140220.OBS7158/proces-du-dr-hazout-le-gynecologue-condamne-a-8-ans-de-prison.html>) " André Hazout, le violeur en série, exercer pendant des décennies malgré les innombrables signalements et les plaintes adressées contre lui (il est aujourd'hui en prison pour 8 ans car condamné aux assises, l'Ordre a été condamné et a même présenté ses excuses aux victimes) (<http://prdchroniques.blog.lemonde.fr/2014/02/18/proces-hazout-le-conseil-de-lordre-presente-ses-excuses-aux-plaignantes/>) ". Encore une tache indélébile sur le costume de l'Ordre des médecins dont on se demande qui va bien pouvoir le radier à son tour suite à ses nombreuses trahisons à son propre code de déontologie !

- **Sur le même lien, voir un article signalé par le collectif stoplinky de Bures sur Yvette**, dont voici un extrait :

« Suite à réclamation d'EDF, le Pr Dominique Belpomme, cancérologue parisien, qui se bat pour la reconnaissance de l'électrohypersensibilité (EHS) en tant que pathologie, est visé par une procédure disciplinaire de l'Ordre des médecins ([https://www.legeneraliste.fr/actualites/article/2016/02/12/appel-de-medecins-pour-faire-reconnaitre-lelectrosensibilite\\_288641](https://www.legeneraliste.fr/actualites/article/2016/02/12/appel-de-medecins-pour-faire-reconnaitre-lelectrosensibilite_288641)) .

Ce qui est curieux c'est que cela fait immédiatement suite aux tables rondes de concertation sur le déploiement du Linky où ce médecin a été cité ! Mr. Villani fait croire qu'il fait des concessions sur les souffrances des EHS dans un entretien avec Monsieur Bourdin. »

- **L'article cité ci-dessus** est une des réactions en réponse à un autre article « scandaleux » dont l'orientation est visible dans le début de l'article, discréditer l'électrohypersensibilité :

« Cet article « Linky et électrosensibilité : le corps médical prend la parole » se trouve sur ce lien : [http://www.allo-medecins.fr/actualite/sante-publique/13122017,linky-et-electrosensibilite-le-corps-medical-prend-la-parole,1490.html?fb\\_action\\_ids=10213329654250349&fb\\_action\\_types=og.comments](http://www.allo-medecins.fr/actualite/sante-publique/13122017,linky-et-electrosensibilite-le-corps-medical-prend-la-parole,1490.html?fb_action_ids=10213329654250349&fb_action_types=og.comments)

« Les individus se qualifiant d'« électrosensibles » ont longtemps argué du danger des ondes électromagnétiques. Ces derniers mois, les compteurs nouvelle génération « Linky » sont devenus malgré eux le catalyseur de cette fronde « anti-ondes ». Jusque là silencieuse, la communauté médicale a décidé de prendre la parole et dénonce des affabulations et approximations ainsi qu'un discours alarmiste de la part des frondeurs. »

Dans un [article](#) publié le 2 décembre dernier dans le journal international de médecine (JIM), un groupe de médecins a décidé de donner un coup d'arrêt à la controverse qui entoure l'électrosensibilité. Les docteurs Thierry Sarrazin, Martine Souques, Leena Korpinen et Jacques Lambrozo y battent en brèche l'idée que certains individus souffriraient d'intolérance ou d'hyper sensibilité aux champs électromagnétiques — une maladie souvent [qualifiée d'« imaginaire »](#) par la communauté médicale. « Il n'y a pas de données suggérant que l'exposition à ces courants transitoires haute-fréquence puisse affecter la santé », précise l'article. En effet, aucun des essais cliniques réalisés par le passé n'a pu mettre en évidence le lien de causalité entre une exposition à des ondes électromagnétiques et les maux décrits par les patients. Par ailleurs, pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), « il existe certains éléments indiquant que ces symptômes peuvent être dus à des maladies psychiatriques préexistantes, ainsi qu'à des réactions de stress résultant de la crainte inspirée par les éventuels effets sur la santé des CEM (champs électromagnétiques), plutôt que de l'exposition aux CEM elle-même ». L'Académie de médecine rappelle de son côté que « l'innocuité des ondes de radiofréquence dans les conditions réglementaires de leur utilisation est reconnue par la communauté scientifique ».

« Deux [des auteurs], Martine Souques et Jacques Lambrozo travaillent pour EDF, mais disons tout de suite que le JIM n'a reçu aucun financement de cette entreprise pour publier cet article, qui nous semble participer à une entreprise de démystification nécessaire », [https://www.jim.fr/medecin/jimplus/e-docs/faut\\_il\\_avoir\\_peur\\_de\\_linky\\_168966/document\\_edito.html](https://www.jim.fr/medecin/jimplus/e-docs/faut_il_avoir_peur_de_linky_168966/document_edito.html) ". Et pour cause, Enedis — filiale d'EDF — est au cœur d'une polémique liée à l'électrosensibilité : son nouveau compteur électrique communicant dénommé « Linky » fait l'objet d'une campagne à charge menée par des associations d'électrosensibles, qui voient dans la technologie de courants porteurs en ligne (CPL) qu'utilisent ces compteurs un risque pour leur santé. Mais n'en déplaise aux « électrosensibles », la communauté scientifique entend bien rétablir la vérité autour du compteur.

#### **Linky, un compteur de plus en plus soutenu**

Ainsi, la prétendue nocivité supposée des compteurs électriques « Linky » est contredite par un nombre croissant d'études : on compte aujourd'hui plus de [300 articles scientifiques](#) concluant à l'absence « d'effet sanitaire avéré chez l'homme ». Le ministre de la transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, ancien contradicteur d'Enedis, est d'ailleurs [revenu sur ses positions](#), estimant, le 1er décembre dernier sur France Inter, que le compteur Linky ne représente « aucun danger ». « Moi j'ai fait partie, comme chaque citoyen, de ceux qui s'interrogeaient sur le côté un peu intrusif, sur les éventuels effets [du compteur]. J'ai été rassuré [...] je fais confiance là pour le coup à mon agence », a-t-il expliqué.

Début décembre, c'est la justice qui — à son tour — s'est exprimée en faveur de Linky. Ainsi, le tribunal administratif de Montreuil a [condamné le 7 décembre](#) la décision du maire de Saint Denis de s'opposer à l'installation des compteurs dans sa commune. L' élu - pour justifier son moratoire - avançait « un trouble localisé à l'ordre public ». Mais pour les juges, ce trouble « n'est pas caractérisé » et « la commune a excédé son appréciation en interdisant Linky ». L'arrêt rendu est sans appel : « la commune de Saint Denis ne s'appuie sur aucune étude scientifique ou aucun élément local permettant de mettre en évidence un risque particulier pour la population »... La science semble — enfin — reprendre ses droits. »

#### **- 22 janvier 2018, Robin des Toits (Communiqué de presse) :**

Le Conseil de l'Ordre veut poursuivre le médecin des Electrosensibles

ENEDIS a saisi le Conseil de l'Ordre des Médecins d'une plainte contre le Pr. BELPOMME en raison de certificats délivrés à des personnes électrosensibles (intolérantes à la pollution électromagnétique) pour leur éviter l'installation de compteurs Linky. Robin des Toits qui est à l'origine de la médiatisation de l'électrosensibilité en 2008 et qui souhaite la reconnaissance de cette affection a pu interroger le Pr Belpomme. Il a simplement tenu à confirmer la pleine validité scientifique de tout ce qu'il a fait concernant l'Électro-Hypersensibilité (EHS). Pour le reste, il s'en remet à l'impartialité du Conseil de l'Ordre.

Robin des Toits a souhaité poursuivre son enquête pour en savoir plus.

Nous avons découvert que cette saisie du Conseil de l'Ordre a fuité dans la presse (dépêche APM et article du JIM le 19 décembre 2017), mais par qui ?

Il nous apparaît qu'il ne peut y avoir que deux sources possibles de cette divulgation qui contrevient au secret de l'instruction : soit Enedis, soit le Conseil de l'Ordre lui-même, la dépêche d'APM mentionnant une "source ordinale"...

Nous avons été troublés de découvrir que le président du Conseil de l'Ordre a récemment rejoint l'Académie de Médecine dont les positions - on pourrait presque parler de militantisme - contre la reconnaissance de l'EHS sont bien connues.

Etienne Cendrier porte-parole de Robin des Toits s'interroge : "Le Pr Belpomme n'est-il pas visé parce qu'il était en passe d'établir scientifiquement la causalité de l'Electro-Hypersensibilité" ?

En effet, le Pr Belpomme a déjà publié sur l'Électro-Hypersensibilité dans une revue scientifique à comité de lecture et d'après nos informations, plusieurs autres articles devraient être publiés par la suite.

**- 1<sup>er</sup> février 2018, Collectif 44contre linky :**

De : Collectif 44 contre Linky et Patrice Goyaud <Objet : Fwd: Pétition soutien Pr Belpomme

Le professeur Belpomme a besoin de TOUTES nos signatures pour l'aider contre les intérêts d'argent et de pouvoir qui manœuvrent les décideurs, qu'ils soient politiques, médias ou médecins. Il va falloir encore une fois faire entendre les rapports de force, en faveur des citoyens, y compris ceux qui sont pris dans les liens de la propagande et ne comprennent plus où est leur véritable intérêt. Jean-Claude

- **Patrice Goyaud** : Pétition soutien Pr Belpomme : <https://www.mesopinions.com/petition/sante/soutient-professeur-belpomme/38990>

Si nous voulons nous documenter ou donner des références lors de nos conférences, il y a en particulier deux sites de référence : Robin des Toits et Priartem

- Livre conseillé par Robin des Toits le 15 décembre, Électro Hypers Sensibilité : *Habitat en sous-France*, Éditions Thierry Sajat <http://livre-ehs-habitats-en-sous-france.blogspot.fr/>

Sur la couverture on peut lire que ces écrits ont été offerts à tous les parlementaires

- Également signalé par [stoplinkyfrance@mailo.com](mailto:stoplinkyfrance@mailo.com)

*Sclérose en plaque et pollution électromagnétique* (voir ci-dessus 24 décembre : EHS 26 Entraide)

## ***Chronique judiciaire***

<b>Que choisir a bien un lien contractuel avec un fournisseur d'énergie</b>	
<b>TGI de Paris, 20/12/2017</b>	
<b>Demandeur</b> : UFC Que choisir	<b>Défenseur</b> : Stéphane Lhomme
<b>Objet</b> :	
L'association de consommateurs attaquait Stéphane Lhomme car celui-ci avait mis en cause la collusion de cette association avec les fournisseurs d'énergie. Elle estimait aussi que la violence des propos tenus (dont dessin « Que Trahir ») les diffamait.	
<b>Conclusions</b> :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- les éléments amenés par Stéphane Lhomme (sur les liens avec Lampiris) démontrent bien le lien contractuel de Que Choisir avec un fournisseur d'énergie, contraire à la vocation d'une association de défense des consommateurs.</li> <li>- le ton et les slogans utilisés par Stéphane Lhomme ne sont pas répréhensibles car c'est un militant, pas un journaliste, et qu'il met en cause l'association et sa journaliste responsable du dossier sur une base argumentée.</li> </ul>	
<b>Sources</b> :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- rendu du jugement : <a href="http://refus.linky.gazpar.free.fr/UFC-deboutee-contre-SL-dec2017.pdf">http://refus.linky.gazpar.free.fr/UFC-deboutee-contre-SL-dec2017.pdf</a></li> <li>- article dans Sud-Ouest : <a href="http://www.sudouest.fr/2018/01/11/compteurs-linky-que-choisir-perd-son-proces-contre-le-girondin-stephane-lhomme-4101422-4697.php">http://www.sudouest.fr/2018/01/11/compteurs-linky-que-choisir-perd-son-proces-contre-le-girondin-stephane-lhomme-4101422-4697.php</a></li> <li>- contacter Stéphane Lhomme : <a href="mailto:stephane.lhomme@wanadoo.fr">stephane.lhomme@wanadoo.fr</a></li> </ul>	

<b>La demande d'abrogation de l'arrêté de 2012 est rejetée</b>	
<b>Conseil d'Etat, 28/12/2017</b>	
<b>Demandeur</b> : Annie Lobé et ?	<b>Contestation de décisions prises par le Conseil d'Etat en 2013</b>
<b>Objet</b> :	
<p>Une demande d'annulation de l'arrêté du 4 janvier 2012 pour excès de pouvoir avait été déposée en 2013, notamment par Robin des toits. Elle était basée sur le fait qu'il y avait un litige sur la propriété des compteurs, et que le texte contrevenait au respect de la « charte de l'énergie »</p> <p>Le Conseil d'Etat avait rejeté leurs requêtes le 20 mars 2013.</p> <p>Ce nouveau recours visait à apporter des « éléments nouveaux cachés au CE » lors du 1<sup>e</sup> recours.</p>	
<b>Conclusions</b> :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- le recours déposé n'est pas recevable car les plaignants n'étaient pas parties du 1<sup>e</sup> recours. D'autre part les conditions de recours légales (temps imparti) ne sont pas respectées.</li> <li>- ce recours avec ses nouveaux éléments (notamment par l'apport de "cahiers de doléance") peut être considéré comme une nouvelle demande d'annulation de l'arrêté de 2012 (indépendante de la 1<sup>e</sup>), mais il ne présente aucun moyen de droit susceptible de remettre en cause la légalité du refus d'abrogation.</li> <li>- le juge administratif n'a pas le pouvoir d'adresser une injonction à l'administration.</li> </ul>	
<b>Avis d'Annie Lobé sur le jugement</b> : communiqué <a href="http://www.santepublique-editions.fr/objects/Communique-arrets-Linky-28-12-2017-l-independance-du-Conseil-d-Etat-en-question.pdf">http://www.santepublique-editions.fr/objects/Communique-arrets-Linky-28-12-2017-l-independance-du-Conseil-d-Etat-en-question.pdf</a>	
- pour Annie Lobé, les deux requêtes ont démontré, en faits et en droit, que le compteur Linky ne respecte pas la	

réglementation applicable sur le plan technique (arrêté du 4 janvier 2012), et provoque l'augmentation des factures, est à l'origine de nombreuses pannes..., porte atteinte à la vie privée et contraint des personnes à quitter leur domicile en raison des effets sanitaires intolérables subis.

- pour elle, le fait que les avis et rapports de l'ANSES montrent qu'« aucune étude sanitaire » n'a été menée sur les fréquences CPL du Linky est bien reconnu par le Conseil d'État, mais celui-ci ne les retient pas dans ses conclusions car il considère que ces rapports n'ont pas vocation « à influencer de manière significative sur les comportements des personnes auxquelles ils s'adressent ».

- Annie Lobé conteste le rapporteur public, M. Rémi Decout-Paolini pour défaut d'impartialité, ainsi que le fait que l'avocat d'ENEDIS, Maître Gilles Le Chatelier, soit lui-même conseiller d'Etat.

- la transposition de l'arrêté de 2012 en un décret du 30/12/2015 a gommé le fait que les « résultats de l'expérimentation » devaient être pris en compte.

- Annie Lobé va engager des recours auprès de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et la Cour Européenne des droits de l'Homme (CEDH).

#### **Avis critique de Stéphane Lhomme :**

- forte mobilisation (80 personnes) pour une tromperie car ce recours était sans perspectives.

- erreurs sur des demandes sans y être habilitée, d'autres hors délai (jusqu'à 5 ans après la date limite).

- le Conseil d'Etat a fait preuve de grande indulgence en interprétant certaines demandes d'Annie Lobé pour pouvoir y répondre.

- rédaction inutile de "cahiers de doléances" : en effet, si l'article 4 du décret du 31 août 2010 a bien été abrogé, c'est parce qu'il avait préalablement été intégré au Code de l'énergie : ses dispositions n'étaient donc aucunement caduques.

- nécessité de recours élaborés par des juristes professionnels, avec prudence et sérieux.

#### **Sources :**

- rendu du jugement : <https://www.doctrine.fr/d/CE/2017/CEW:FR:CECHS:2017:407228.20171228>

- contacter Annie Lobé : [info@santepublique-editions.fr](mailto:info@santepublique-editions.fr)

- contacter Stéphane Lhomme : [stephane.lhomme@wanadoo.fr](mailto:stephane.lhomme@wanadoo.fr)

## **Deux arrêtés municipaux contestant le Linky cassés par un TA à la demande du Préfet**

### **Tribunal administratif de Pau, 19/01/2018**

**Demandeur :** Préfet des Landes + Enedis

**Défenseur :** Maire de Tarnos

#### **Objet :**

Le Préfet demande l'annulation de deux arrêtés municipaux du 27 juin 2017, basé sur le risque présenté par les compteurs Linky pour l'ordre public et visant à la suspension de la pose de ces compteurs sur le territoire communal.

#### **Conclusions :**

- Enedis est admis comme partie au procès en tant que gestionnaire du réseau public national.

- en vertu du principe de spécialité applicable aux établissements publics, une commune n'est plus habilitée à intervenir dans le champ d'une compétence qu'elle a transférée à un établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat mixte. Un maire ne peut donc pas revendiquer la qualité d'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité sur le territoire de sa commune, ni sa qualité de propriétaire des compteurs.

- il n'a donc pas la compétence pour organiser, encadrer, et suspendre le déploiement des compteurs « Linky », quel qu'en soit le motif.

- la CNIL n'a pas pour rôle de vérifier au préalable le consentement des usagers à l'installation des compteurs

- le risque de troubles à l'ordre public n'est pas avéré en l'absence d'éléments circonstanciés qui démontreraient la crainte des habitants de la commune de Tarnos quant à l'installation forcée des compteurs ou quant à un défaut d'information au moment de l'installation des compteurs

#### **Remarques complémentaires de la commune**

- le Tribunal a considéré que la Commune n'est pas propriétaire des compteurs au motif que la loi a prévu un régime spécial de transfert de propriété en matière de distribution d'électricité au bénéfice de l'établissement public de coopération intercommunale. Or, ce régime ne prévoit pas de juste et préalable indemnité au profit de la Commune, ce qui peut être considéré comme contraire à l'article 17 de la déclaration des droits de l'Homme de 1789.

- ce jugement ne tient pas compte du recours de la ville de Tarnos contre la décision de la CNIL devant le Conseil d'Etat, ni d'un troisième contentieux toujours en cours au TA pour un arrêté refusant le déclassement des anciens compteurs.

- la ville fait appel de ces deux jugements.

#### **Sources :**

- comptes-rendus du conseil municipal de Tarnos : <http://www.ville-tarnos.fr/conseils-municipaux-de-2017>

- Ordonnances n° 1701717 et n° 1701718 du TA de Pau, audience du 8 janvier 2018, lecture du 19 janvier 2018

## Actions des collectifs

Suivant relevé de la messagerie jusqu'au 31 janvier à 7H25

### Actions compteurs

—> [helene-fosset@orange.fr](mailto:helene-fosset@orange.fr) 5.01 (Collectif "*Touche pas à mon compteur - 09*")

Nous faisons appel à votre soutien **pour nous aider à couvrir les frais d'avocats qui sont engagés pour la défense de Gérard, de notre collectif, indument victime d'une plainte d'Enedis**, qui l'accuse d'avoir porté atteinte à un "bien d'un chargé de mission de service public" lors du barricadage de compteurs (apposition d'une plaque devant des compteurs électriques et percement du coffret), alors que :

- les coffrets sont des biens privés qui appartiennent aux usagers (ils sont facturés lors du raccordement ou fournis par l'usager),
- et que les compteurs - qui n'appartiennent pas à Enedis dans tous les cas, mais aux collectivités locales - ne sont pas du tout endommagés par l'opération.

Les agents d'Enedis, dans l'incident qui a impliqué le démontage des protections que Gérard avait mises sur des compteurs de particuliers à leur demande, pourraient au contraire être accusés de violation de domicile, de destruction et de rétention de bien privé (les protections mises sur les compteurs) et de dénonciation calomnieuse.

L'attaque d'Enedis a une portée nationale :

1) Elle se fait au civil, car le procureur leur a précisé que rien dans la loi ne permettait de nous poursuivre au pénal, donc il y a pas de loi qui punisse le fait de barricader son compteur

2) Il s'agit d'une occasion de défendre le droit des usagers ayant le compteur **d'accès extérieur (situé en limite de propriété mais dans leur mur de clôture par exemple, donc sur leur emprise foncière)**, de le barricader, car actuellement, leur volonté de conserver leur ancien compteur n'est pas respectée. C'est d'ailleurs bien ce qu'Enedis essaye de contrer, en faisant un "exemple", afin de dissuader les usagers de s'opposer à la pose des Linky.

En contribuant, même pour un petit montant, vous nous aidez à financer les frais d'avocats pour défendre cette cause, qui peut avoir des répercussions importantes pour le droit des usagers à protéger leur compteur actuel et à s'opposer à la pose des compteurs Linky. Merci donc de votre contribution. Nous vous tiendrons informés du montant recueilli et des suites données à cette souscription et au procès (le référé a été fixé en urgence au 15 décembre, mais un délai sera demandé au juge).

—> [stoplinkynormandie@gmail.com](mailto:stoplinkynormandie@gmail.com) 10.01 (*Mathilde, du Collectif de la Pointe de Caux*)

Ne serait-il pas temps de passer à l'offensive, non plus sur le plan juridique (c'est en cours...), mais sur le terrain, non plus sur le mode défensif (barricadage des compteurs nécessaire), mais à une offensive radicale: le démontage des linky posés indûment ? J'imagine des actions à l'aune des Faucheurs d'OGM, des groupes de Démonteurs de linky qui débrancheraient ces capteurs pour remettre les compteurs habituels.

Un électricien compétent et engagé, des membres de collectifs antilinky, et hop, on se rend justice de façon autonome sans attendre qu'on décide pour nous.

Peut-être même des personnes qui travaillent à EDF, ou Enedis...qui sont contre les pratiques de leur entreprise se joindraient aux Démonteurs ?

En Normandie, pour l'instant, on cherche un électricien motivé. Si d'autres collectifs sont dans la même démarche, nous pouvons unir nos efforts et monter un mouvement de Démonteurs Volontaires.

A savoir: c'est beaucoup moins illégal que faucher! Le démonteur de Grenoble n'a à ce jour eu aucun souci. Il suffit de leur rendre le petit boîtier "vert pomme moche" en bon état pour ne pas être accusé de dégradation.

(lire <https://rebellyon.info/MODE-D-EMPLOI-POUR-DEMONTRE-UN-COMPTEUR-17525>)

L'enjeu est de taille, certains en ont pris conscience, il ne s'agit de rien moins que de rester humain, libre et autonome.

—> [refuslinkygazpar65@gmail.com](mailto:refuslinkygazpar65@gmail.com) 12.10 (*Marie-Elise du Collectif 65*)

Tout à fait d'accord, mais comment retrouver des compteurs actuels : ils les emportent pour destruction dans des usines qu'ils se sont empressés de construire (il y en a une dans ma région, super ça donne du travail à du monde dans un village : tous très contents !). Ensuite il faut trouver des personnes courageuses pour tenter le coup : ça ne court pas les rues dans notre monde résigné et craintif.

—> [contact@askilinky.fr](mailto:contact@askilinky.fr) 14.01 (*Andoni, Collectif citoyen ASKILINKY*)

Acheter un compteur n'est pas le problème, on peut en acheter chez n'importe quel fournisseur électrique ou sur internet. Par contre trouver un électricien pour le faire c'est une autre paire de manche. Sans compter la réaction d'Enedis lorsqu'ils vont le savoir, ils risquent de couper le courant pour de bon (voir CGV). Ensuite va se poser le problème de la relève des index compteurs, ne faudrait-il pas faire passer un huissier pour relever les index des compteurs (Linky et le nouveau) au moment du remplacement. Notre parole ne suffira pas. C'est une démarche compliquée et risquée ! On y a déjà pensé mais on ne voit pas comment on pourrait le faire tout en restant dans la légalité.

C'est pour cela que personne ne veut le faire. Un professionnel se refusera de le faire même si techniquement ce n'est rien à faire. Car en cas de sinistre causé par le compteur, l'électricien se retrouverait hors la loi (et pas couvert par ses assurances) car seul Enedis est légalement autorisé à toucher aux compteurs ...

—> [ecowattman@gmail.com](mailto:ecowattman@gmail.com) 14.01 (**Roger HUBERT**)

En tant qu'artisan électricien opposé à Linky depuis 2011, je ne peux que confirmer que je ne remplacerai jamais un compteur EDF. Je ne touche pas aux compteurs ainsi qu'à toutes les parties scellées

Par contre bloquer l'accès par un moyen mécanique (ce qui évite que **n'importe qui** y aie accès) ne me pose aucun problème

—> [grenoble-anti-linky@riseup.net](mailto:grenoble-anti-linky@riseup.net) 14.01

En ce qui concerne la dépose d'un capteur Linky par chez nous :

1) elle a été rendue possible par le fait que l'ancien compteur d'Enedis était resté en place, barricadé (le poseur a profité d'un espace au-dessus pour faire une dérivation vers le Linky) ;

2) elle a été rendue possible par la compétence expresse de certains (on ne fait pas ça n'importe comment) ;

3) elle donne des suites seulement maintenant, soit 11 mois après : Enedis, après avoir menacé par courrier le locataire d'un procès - sans effrayer celui-ci, qui a menacé d'en faire la publicité - propose désormais de rebrancher un compteur ancien modèle (un électronique tout de même, à la place de l'électromécanique barricadé, qui a été rayé des listes). Nous en sommes là. Nous attendons un courrier de confirmation de cette proposition de compromis, qui serait une victoire (même si Enedis menace encore de facturer le déplacement d'un technicien pour le nouveau compteur).

Quand l'affaire sera soldée (au moins provisoirement), nous en ferons le récit complet.

## **Droit au refus**

—> [stopcompteurscommunicants@gmail.com](mailto:stopcompteurscommunicants@gmail.com) 7.01 (**François Vetter, Stop compteurs communicants Nord Franche Comté**)

Je pense que cette pétition, certes minimaliste mais pragmatique peut aboutir si on est très nombreux à la signer et à la faire signer. Voir ci-dessous.

Pour la reconnaissance d'un droit personnel au refus de l'installation de Linky chez soi :

<https://www.citizaction.fr/petition/pour-la-reconnaissance-dun-droit-personnel-au-refus-de-linstallation-de-linky-chez-soi/>

—> [stop.linky.saint.dizier@gmail.com](mailto:stop.linky.saint.dizier@gmail.com) 8.01 (**Danielle Dubus, porte-parole collectif stop Linky Saint-Dizier**)

le fait de revendiquer le droit de reconnaissance personnel pour le refus du compteur est certes intéressant mais nous mets en même temps dans un énorme piège.

En effet, pendant que nous perdons notre temps à réclamer cela, le diable avance à grand pas et pose à tout va.

De plus, demander cette reconnaissance va amener ENEDIS/EDF à penser qu'au fond, ils peuvent continuer le déploiement des compteurs puisque ce n'est que le respect des refus individuels qui font l'objet de pétitions.

Nous devons TOUS nous battre pour l'arrêt de la pose et le retrait des compteurs déjà posés !

Je ne veux pas dire qu'il ne faut pas le refuser individuellement car ce sont toujours des gouttes d'eau en moins dans la mer, mais nous ne devons pas en faire un combat national.

—> [collectifvallon@gmail.com](mailto:collectifvallon@gmail.com) 18.01 (**collectif du Vallon, Aveyron**)

Enedis vient de s'engager devant les élus de Millau à respecter le refus des habitants avec les précisions récentes en pièce-jointe.

Ceci reste pour l'instant symbolique et insuffisant quant au reste de département, et ne résout qu'une partie des problèmes du système Linky. [Voir communiqué du collectif Vallon](#)

—> [linkyrikez@orange.fr](mailto:linkyrikez@orange.fr) 18.01 (**Vivi**)

C'est à ma connaissance la première fois qu'Enedis dit vouloir respecter un accord

Qu'en est-il de ce que vous demandez à Enedis (compteur normal pour nouveau branchement, retrait, non poursuite) ? êtes-vous au moins écoutés sur ces points ?

Ceci bien pesé et malgré l'impression d'avancée que cette nouvelle donne, je ne parviens pas à m'en réjouir.

En effet, cet « accord », cette acceptation des refus (encore faudra-t-il voir dans la pratique), peut s'avérer une bonne tactique pour Enedis et l'Etat qui savent pertinemment que ce qui compte est d'installer l'infrastructure et qu'ensuite, les récalcitrants rejoindront progressivement la masse (il sera difficile de réclamer un compteur non communicant en dehors d'un mouvement, quand tout sera retombé).

Notre collectif pense depuis plus d'un an que de réclamer le droit de refuser était un piège et donc une très mauvaise idée.

—> [collectifvallon@gmail.com](mailto:collectifvallon@gmail.com) 19.01

nous avons conscience de tous les points que vous évoquez, c'est pourquoi nous avons mis en avant nos revendications dans le communiqué.

Point important, "cette avancée" est grandement due au collectif de Millau- avec qui nous sommes plus qu'en lien.

Mais nous voyons ceci comme une brèche dans la communication, nous souhaitons essayer de l'étendre, irons voir

prochainement notre député avec des maires qui ont pris des délibérations générales "totales" sur le déploiement comme Saint Christophe et qui vont logiquement se demander pourquoi eux ne sont pas respectés.

Aussi, nous essayons et démultiplions toutes les approches, le temps joue contre nous, et Enedis par "cette avancée" cherche à temporiser, ce qui joue pour eux.

Si droit de refus au niveau départemental s'acte un jour - on peut toujours espérer et le viser, alors il conviendra de le faire savoir, de le généraliser, et d'être cohérent, à savoir demander le retrait pour tous les passages en forces et suites à arguments fallacieux.

Si l'on regarde sur le long terme, on aperçoit un changement dans la communication, dans le respect des élus, qui au fond nous est favorable. Donc on continue à pointer les incohérences d'attitude de cette entreprise, en espérant la rendre cohérente à nos revendications.

Plus ce projet prend du "plomb dans l'aile" sur plein de petits points et de petites avancées, plus il pourra être remis en cause plus globalement, du moins nous l'espérons.

Donc que chacun comme collectif démultiplie ses initiatives propres, appui les revendications qui lui semblent propices à sa situation, c'est bienvenu, espérons que l'ensemble se potentialise.

## **Soutien aux opposants**

—> [stephane.lhomme@wanadoo.fr](mailto:stephane.lhomme@wanadoo.fr) 9.01

la vaillante commune de BOVEL (35), environ 600 habitants, est la première de France à aller en Cour administrative d'appel avec la délibération élaborée par le cabinet Artemisia (refus du déclassement des compteurs actuels, et donc de leur remplacement par des Linky).

Du fait de ses moyens très modestes, cette commune a défendu elle-même la délibération en première instance mais il est absolument indispensable qu'elle soit défendue en appel par les avocats professionnels qui ont élaboré cette délibération.

En effet, comme les faits l'ont confirmé, il n'y a pas grand-chose à attendre des jugements en référé (urgence) ni des jugements en première instance, MAIS nous nourrissons de vrais espoirs en Cour d'appel où siègent des magistrats expérimentés qui ont beaucoup plus de capacité à prendre des décisions pouvant gêner les intérêts du pouvoir et des industriels.

Nous n'avons bien sûr aucune garantie de gagner, mais il faut absolument mettre toutes les chances de notre côté : le premier jugement en appel va être d'une importance cruciale pour la suite.

—> [stoplinkyrivesaltes@free.fr](mailto:stoplinkyrivesaltes@free.fr) 9.01 (**Pour le collectif, Floréal**)

Hier, j'ai reçu un coup de fil d'un habitant d'une résidence séniors, complètement désemparé, du fait qu'un agent d'ENEDIS lui avait coupé le courant 4 jours au paravent, en rétorsion de son refus d'accepter la pose du compteur Linky.

Après lui avoir expliqué que cela était illégal, je lui ai suggéré d'aller à la gendarmerie pour porter plainte ainsi que de faire une lettre au maire qui se trouve être le président de la résidence et par ailleurs également vice-président du Conseil Général des Pyrénées Orientales. J'ai transmis cette info à un journaliste du journal l'Indépendant et j'ai contacté la préfecture où mon interlocuteur devait contacter la personne habilitée à traiter le sujet et m'apporter une réponse. J'attends !!!

Les compteurs communicants s'inscrivent dans la volonté d'un monde entièrement connecté. Le captage des données devient la base de la nouvelle révolution du capitalisme, ce qui engendrera une société totalitaire. Le passage en force de ce projet inutile pour les usagers et uniquement aux bénéfices des industriels et de leurs actionnaires repus, participe d'annihiler toute volonté de résistance.

Si nous devons perdre ce combat, ce devra être après avoir lutté contre ce système inhumain où seul l'argent roi régis les relations entre individus. Il vaut mieux mourir debout que vivre à plat ventre !

Nous devons refuser la servitude volontaire et opposer une résistance farouche !

—> [stoplinkyrouenagglo@yahoo.com](mailto:stoplinkyrouenagglo@yahoo.com) 11.01

Après avoir regardé une émission de Maud Bigand, celle-ci conseille, en cas de menaces d'amende, coupure d'électricité, facturation relève à pied, facture de pose et autres tracasseries, elle conseille donc de demander un écrit à la personne qui formule ces menaces. Cela n'est jamais suivi d'effet. C'est simple mais il faut y penser. Les écrits restent et engagent leurs auteurs.

—> [linky@next-up.org](mailto:linky@next-up.org) 12.01

L'organisation est atterrée par ce qu'elle découvre depuis des semaines et qui ne cesse de s'amplifier :

Les consommateurs face aux poseurs sont presque terrorisés, n'ont absolument pas les bonnes réactions par un manque total d'information, pour faible simple ils gobent tout ce que disent les poseurs (le discours est bien rodé), généralement ils décrochent en moins d'une minute et immédiatement le Linky est mis en place, maintenant en 10/12' chrono ! (*Solutions 30 s'affranchissant de certains protocoles de sécurité pour gagner du temps*)

Résultats la pose des compteurs Linky ne cesse de croître en nombre chaque jour, d'ailleurs chaque jour affiche est un nouveau record de pose, car notamment ENEDIS via la société prestataire hadock de choc Solutions 30 ne cesse dans tous les départements d'embaucher chaque jours des dizaines, voire des centaines de nouveaux poseurs en s'appuyant (délais oblige) sur des société existantes locales qui n'ayant pas l'agrément sont heureuses de travailler en sous-traitance pour Solutions 30, la juteuse société des copains des copains.

Soyons précis, par exemple en quelques jours, un record, 15 000 compteurs Linky ont été installés en Drôme-Ardèche, pire entre Noël et le jour de l'an, Solutions 30 a ciblé en provocation avec la pose de Linky exclusivement chez les militants du collectif Transition énergétique de Valence, au niveau de la stratégie c'est diabolique, Solutions 30 avec ses méthodes dignes de la milice

est exactement la société qu'il faut à ENEDIS pour poser aux pas de charges les Linky dans toute la France, surtout aux points chauds.

—> [aalga\\_bretagne@orange.fr](mailto:aalga_bretagne@orange.fr) 13.01

L'association AALGA a créé un pot commun pour la souscription au soutien de Bovel  
<https://www.lepotcommun.fr/pot/i455wsnj>

—> [stoplinkyrouenagglo@yahoo.com](mailto:stoplinkyrouenagglo@yahoo.com) 17.01

Paimpont - Des opposants au compteur Linky jugés à Rennes pour violence. Verdict le 2 février.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/paimpont-35380/paimpont-des-opposants-au-compteur-linky-juges-rennes-pour-violence-5503311>

## Communes réfractaires

—> [contact-stoplinkyarnsud@lists.riseup.net](mailto:contact-stoplinkyarnsud@lists.riseup.net) 10.01 (*Pour le collectif Tarn sud, Armelle*)

A Castres avait été pris l'été dernier un Arrêté de réglementation du déploiement des Linky (le modèle Artemisia mentionnant notamment le respect du refus individuel).

Après recours gracieux puis contentieux d'Enedis et de la préfecture entre septembre et novembre dernier, l'Arrêté a (évidemment ?) été suspendu en référé devant le le TA de Toulouse début décembre (action de la préfecture avec le soutien d'Enedis).

Sauf que : le Maire maintient sa position et vient de prendre, en date du 10 janvier, un nouvel Arrêté, ci-joint, pour info et inspiration pour d'autres communes.

Vous pouvez en parler, vous saisir de cet exemple...: que les élus se rendent bien compte : devant un tel dossier, ils risquent plus à ne rien faire, qu'à tenter quelque chose.

premier arrêté : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/arrete-CASTRES.pdf>

second arrêté : <http://confluences81.fr/2018/01/11/linky-a-castres-le-maire-signe-un-second-arrete/>  
[Maires de Bovel et de Alizay, voir et entendre ICI](#)

## Linky et écologistes

—> <mailto:linky-lens-loos@bassinminier62.org> 16.01 (*J.Michel Damiens Linky bassin minier 62*)

Je mets au point une réunion publique d'information dans une petite commune tenue par EELV. Leur position est d'être plutôt favorable au Linky qui permettrait une vision plus fine de la consommation d'électricité pour permettre la transition énergétique (des énergies renouvelables, décentralisées et de production irrégulière).

La FEVE (fédération des élus vert écologistes) est favorable pour cette raison.

Mais le rapport du CER (association pour la transition énergétique) est lui défavorable au déploiement ; Négawatt pense qu'un seul compteur par quartier aurait été suffisant pour la transition énergétique.

C'est un thème que je n'ai pas vu dans les débats et courriels. Y a-t-il des données précises sur le sujet ?

Y a-t-il des militants EELV qui pensent autrement ?

—> [linkyrikez@orange.fr](mailto:linkyrikez@orange.fr) 16.01

Bien souvent, les meilleurs défenseurs des smart grids font partie des environnementalistes. Nous le constatons sur notre territoire. Cela n'est pas théorique. Il semblerait que parmi les écologistes (qui est un terme bien vague et qui regroupe des sensibilités très diverses) les positionnements soient donc plus contrastés.

Face à cette tendance pro-Linky il convient, je crois, d'insister davantage sur le service que rend le système « intelligent » au marché de l'électricité en permettant de balancer l'énergie là où elle se vend au meilleur prix. D'une manière générale de ne vendre qu'aux bons payeurs, y compris dans l'Hexagone.

Intéressant également de montrer que le smart grid rend service au nucléaire français qui achète de l'éolien en Espagne qui elle achète du nucléaire... bref, le smart grid + les lignes internationales THT permettent de conforter les choses comme elles sont aujourd'hui et ne conduisent absolument pas vers quelque chose qu'on pourrait sérieusement appeler une transition vers une autre façon de produire et de consommer.

Lire à ce propos, l'article de la coordination des association de défense de l'environnement (Pays Basque) :

[https://www.naiz.eus/eu/hemeroteca/mediabask/editions/mediabask\\_2017-11-02-06-00/hemeroteca\\_articles/le-cade-soppose-au-projet-dinterconnexion-electrique-dans-le-golfe-de-gascogne](https://www.naiz.eus/eu/hemeroteca/mediabask/editions/mediabask_2017-11-02-06-00/hemeroteca_articles/le-cade-soppose-au-projet-dinterconnexion-electrique-dans-le-golfe-de-gascogne)

En tout cas, la question des écologistes dans le combat anti-Linky est un débat important car plein d'enseignements.

—> [collectifnolinky@gmail.com](mailto:collectifnolinky@gmail.com) 16.01

Pour répondre à Jean-Michel, désolé mais Grenoble avec son maire vert est prolinsky...

—> [stephane.lhomme@wanadoo.fr](mailto:stephane.lhomme@wanadoo.fr) 16.01

On trouve aussi dans les membre parasites de la **Commission de régulation de l'énergie** une vraie "collabo" passée par Greenpeace et EELV, mais qui trouve fort à son goût de toucher 8000 euros par mois pour faire sa sale besogne antisociale et anti-écologique... <http://www.cre.fr/presentation/organisation/la-commission/helene-gassin>

—> [refuslinkygazpar65@gmail.com](mailto:refuslinkygazpar65@gmail.com) 16.01 (**Marie-Elise du Collectif 65**)

Quelques éléments en rapport avec cette discussion très importante.

1) La Commission de régulation de l'énergie a pondu un rapport "*Délibération de la Commission de l'énergie du 2 Juillet 2014 portant projet de décision sur le cadre de régulation incitative du système de comptage évolué d'ERDF dans le domaine de tension BT < ou égal à 36 KVA.*"

Ce rapport peut être trouvé sur : <http://www.cre.fr/documents/deliberations/decision/comptage-evolue-erdf/consulter-la-deliberation>

L'analyse de ce texte par le CLER, (Réseau pour la Transition Énergétique) dit entre autres :

« Le financement de Linky prévoit une «surprime» pouvant aller jusqu'à 1,1 milliards d'€ de plus que si ce projet avait été financé comme un investissement classique d'Enedis. L'obtention de cette prime est conditionnée au respect d'éléments définis par... Enedis !

La rémunération du distributeur est beaucoup trop élevée par rapport aux risques effectivement pris par l'entreprise, qui sont très faibles puisque l'on sait par avance que le financement sera dans tous les cas assurés par les clients finaux, quitte à augmenter le TURPE si nécessaire. Ce phénomène est aggravé par l'investissement supplémentaire à rémunérer que constitue le projet de Linky lui-même.

Cette sur-rémunération pourrait représenter près de 1 milliard d'euros supplémentaires qui seront acquittés principalement par les consommateurs.

Au final, selon la manière dont se passe le déploiement de Linky, les consommateurs auront entre 1,1 et 1,9 milliards d'euros supplémentaires à déboursier du fait de ce projet, sans compter les éventuels surcoûts qui pourraient être engendrés par des difficultés de déploiement de Linky et répercutés sur les usagers du réseau en vertu du principe que la rémunération d'Enedis ne peut pas descendre au-dessous d'un certain plancher. »

Je souhaiterais aussi qu'un juriste aille voir ce qui est dit dans ce texte et en fasse l'analyse. Donc si vous connaissez un juriste bénévole ....

Et effectivement Négawatt a conclu que le Linky n'était pas utile à la Transition énergétique, de même que les délégués de l'industrie lors de la Convention annuelle de l'association européenne de l'électricité Eurelectric à Vilnius en Juin 2016. Voir:

<http://www.latribune.fr/economie/union-europeenne/electricite-les-compteurs-intelligents-seraient-superflus-579820.html>

Et effectivement les verts sont pro-compteur. Voir [http://lafeve.fr/IMG/pdf/fiche-linky\\_web.pdf](http://lafeve.fr/IMG/pdf/fiche-linky_web.pdf)

—> [linkyrikez@orange.fr](mailto:linkyrikez@orange.fr) 17.01 (**vivi**)

Merci beaucoup pour ce document de la FEVE

il vient efficacement éclairer les raisons de l'adhésion de certains écologistes à la logique du smart grid

Personnellement je définirais ce courant de techno-écologie qui est habité par un profond mépris de l'homme, incapable, pour eux, de réflexion et donc d'autonomie et qu'il convient donc de diriger, automatiser, encadrer...

Je me retiens un peu mais je suis tenté de dire que ce sont là des écologie-totalitaires

## **CGV, service public, Big Data**

—> [jp49610@gmail.com](mailto:jp49610@gmail.com) 21.01 (**Julie, Vigilance citoyenne**)

J'ai reçu ce message. Avez- vous une solution à me proposer ? Merci

*Voici notre situation :*

*Nous avons acheté un bien sur plan en PSLA dans un éco-hameau dans le var.*

*Lorsque nous avons reçu le descriptif des installations, nous avons remarqué qu'un compteur Linky nous serait imposé.*

*Alors sans relâche pendant 2 mois, nous avons essayé de joindre un élu de la mairie, en vain. Nous avons envoyé plusieurs mails, sans retour.*

*Par lettre recommandée et accusé de réception, nous avons signifié notre refus à ENEDIS. Seul bémol, à l'époque nous ne connaissions pas le point de livraison donc nous ne l'avons pas renseigné dans notre courrier. Trois semaines plus tard, quand nous sommes allés visiter notre logement pour la première fois, mauvaise surprise, le compteur Linky est déjà en place.*

*Nous emménageons dans 12 jours avec 2 enfants en bas âge.*

*Mes questions sont les suivantes :*

*- Comment pouvons-nous agir pour qu'ENEDIS nous le retire ? Est-ce que ce courrier suffirait (pièce jointe) ?*

*- Sachant que nous devons souscrire à un nouveau contrat d'électricité, dans le cas où ENEDIS serait notre fournisseur d'énergie, pouvons-nous refuser les nouvelles conditions générales de vente ?*

*- Et dans le cas où je souhaiterais aller à la concurrence (Cdiscount énergie ou direct énergie ou ENGIE, etc...), sera-t-il plus difficile de se faire changer ce compteur ?*

—> [refuslinkygazpar65@gmail.com](mailto:refuslinkygazpar65@gmail.com) 22.01

Deux choses :

1) Le fournisseur d'électricité ne peut pas être Enedis qui n'est que le prestataire de relève des compteurs. Notez qu'Enedis est une succursale 100% EDF qui lui est un, parmi d'autres fournisseur d'électricité. A l'heure actuelle tout fournisseur vous présente un contrat dans lequel il est clairement dit que vous devez accepter Linky. Par contre, si EDF, Direct Energie, Engie, et d'autres s'arcbutent mordicus là-dessus, vous pouvez essayer des fournisseurs plus "cools" comme, EQWATEUR ou ENERCOOP (ENI peut-être ?) et négocier la suppression de cette condition et le marquer sur votre contrat.

2) ensuite faire enlever Linky : là c'est pas gagné, Enedis étant autiste ... Mais des personnes ont déjà réussi, donc c'est possible. Attendez-vous à une bagarre longue et sordide ! En définitive une dame d'Albi les a fait plier en faisant la grève de la faim dans la rue devant leurs locaux ! Voyez d'abord l'aide locale et le soutien que vous pouvez avoir autour de vous. Ensuite lettres RAR ... argumentées et re lettres RAR ... Si vous pouvez avoir un certificat médical pour protéger la santé des enfants ce serait un (très petit) plus ... Si vous dénicher un ancien compteur (il paraît qu'on en trouve sur internet) et si vous avez de l'aide il y a là un moyen d'agir : reposer un ancien compteur et les appeler pour les mettre devant le fait accompli. Mais il faut aussi trouver un électricien ... ça aussi c'est pas gagné.

Bon courage. Cherchez à tout prix des voisins et de l'aide, ne restez pas seuls

—> [lauremartin55@gmail.com](mailto:lauremartin55@gmail.com) 30.01 (**Laure SLKB**)

C'est super aimable de votre part de faire des propositions de fournisseurs qui pourraient être mieux, mais j'ai fait quelques recherches sur ces fournisseurs eKWateur et ENI et je suis désolée de faire tomber les rêves. J'espère que vous m'en voudrez pas !

Je viens d'aller sur le site d' **ekwater** et voilà ce que je trouve :

*Quatre mois après son lancement commercial, le fournisseur français d'énergie collaboratif **ekWateur** vient d'annoncer avoir levé 2 millions d'euros afin d'accélérer son développement. Ces fonds, levés auprès du fond d'investissement **Aster Capital**, de **BNP Paribas Développement** et de **Bouygues Telecom Initiatives** "permettront à **ekWateur** d'accélérer sa croissance et le développement de nouvelles applications et services informatiques ainsi que d'étoffer ses équipes" indique l'entreprise dans un communiqué .*

<http://bfmbusiness.bfmtv.com/entreprise/le-fournisseur-francais-d-energie-ekwater-leve-2-millions-d-euros-1078054.htm>

Sachant d'où viennent les fonds d'investissement pouvons-nous avoir confiance ? eKWateur sera vite aux bottes de ces 2 grands groupes qui polluent et /ou pratiquent l'évasion fiscale.

Comme vous le savez Bouygues Telecom est un Opérateur du Big-Data, qui pousse aux portes de ce déploiement .Et BNP Paribas n'a rien d'un ange .

*BNP Paribas arrive en tête du classement : la banque consacre 731 millions d'euros au seul secteur du charbon. Un secteur responsable de plus d'un tiers des émissions de CO2. La banque a ainsi participé au financement d'une nouvelle centrale au charbon au Chili, d'une capacité de 150 MégaWatts, soit 860.000 tonnes d'émissions de CO2 chaque année. L'équivalent de 286.000 voitures.*

<https://www.bastamag.net/Axa-et-BNP-Paribas-finacent-les-gros-pollueurs>

Quant à Eni, pas mieux :

[https://www.silicon.fr/superordinateur-industriel-eni-calcul-hpe-196881.html?inf\\_by=5a707586681db8212c8b50f7](https://www.silicon.fr/superordinateur-industriel-eni-calcul-hpe-196881.html?inf_by=5a707586681db8212c8b50f7)

*Fournisseur mondial d'énergie (électricité et gaz naturel) d'origine italienne, Eni a inauguré son nouveau superordinateur HPC4, hébergé dans un data center de Ferrera Erbognone (60 Km de Milan) et conçu avec la collaboration de Hewlett-Packard Enterprise (HPE).*

*Ce monstre technologique, considéré comme "le plus puissant superordinateur industriel au monde" et déployé en mode green IT, affiche une performance optimale de 18,6 pétaflops (entrant ainsi directement en 10<sup>ème</sup> position du fameux **TOP500 Supercomputing**), quadruplant la puissance de calcul à disposition des équipes de recherches d'Eni .*

Eni serait-il intéressé par nos données ? L'Italie fait partie des pays qui ont fini d'installer les compteurs communicants avec la Suède.

Ça pose question cette manière dont Enedis / EDF dans le CGV renvoie allégrement les "clients" du service public vers des fournisseurs privés. Personnellement j'ai l'impression que leur objectif est de casser définitivement le service public qui les gêne à cause des Lois qui nous protègent. N'oubliez pas l'idéologie du Big Data : *source livre : L'homme Nu ou Dictature invisible du Big-Data. Ed Robert Laffont Plon.*

Règle de **Gabor** référence du Big Data : *"tout ce qui est techniquement faisable doit être réalisé, que cette réalisation soit jugée bonne ou condamnable "*

Larry Page : *" Il y a beaucoup de chose importante et existante que nous pourrions faire, mais nous en sommes empêchés parce qu'elles sont illégales "*

Vinton Cerf ; *"La vie privée est une anomalie"*

*Pour eux les Lois sont des obstacles à abattre. Et nous le voyons sur le terrain !*

*En tout cas merci pour l'idée de supprimer la condition d'obligation pose Linky, à reporter sur le contrat. Pourquoi pas ?*

*Quelqu'un a-t-il réussi à obtenir ceci ?*

—> [stoplinky.artiguespresbordeaux@gmail.com](mailto:stoplinky.artiguespresbordeaux@gmail.com) 30.01

Changer de fournisseur ne sert à rien ; par exemple Enercop vient d'envoyer ses nouvelles CGV, identiques à celles D'EDF.

Pour info le **Gestionnaire Réseau Distribution** Enedis ou GrDF ou toute autres régie etc, doit rester un gestionnaire public pour l'intérêt de tous les français.

Sinon, n'en déplaise à certains, ce sera la foire d'empoigne avec les distributeurs privés, qui viendront se gaver sur les réseaux payés par les français depuis bien d'années. Ils n'attendent que ça. Ne nous trompons pas d'objectif !

Ces mêmes Ste privées se retireront dès que les réseaux deviendront trop vétustes et trop cher à entretenir. (Ex Angleterre) La distribution de l'énergie ne sera pas la même sur tout le territoire avec ces sociétés. Les villages et les petites villes seront encore plus isolés.

Et hop le contribuable français devra mettre la main à la poche ..... Notre problème n'est pas le GRD, c'est le législateur français qui a décidé de la pose des compteurs communicants -Linky - Gazpar- Aquarius.

La proposition d'écrire au Président Macron et je rajouterai à son premier ministre E. Philippe ainsi qu'au ministre de l'économie B. Lemaire (pour la dépense publique 5 à 7 milliards) est très importante il nous faut porter ce combat à l'échelle nationale. Avec l'appui des médias nationaux.

C'est notre avis.

Pour information : une lettre a déjà été envoyée aux présidents Hollande puis Macron par une cinquantaine de maires (elle est lisible ici, dans le dernier quart de la page : <http://linkyrikez.eklablog.com/repliques-p1247964> )

—> [masson.social@orange.fr](mailto:masson.social@orange.fr) 30.01(**Forcalquier**)

Ni Enedis ni GrDF ne sont des gestionnaires publics.

Ce sont des Sociétés Anonymes chargées d'une mission de service public.

—> [lauremartin55@gmail.com](mailto:lauremartin55@gmail.com) 30.01

Demandons la séparation des pouvoirs.

Les sociétés privées n'ont rien à faire dans les services publics.

Dès lors que l'état remet à des entreprises privées la gestion d'un bien commun, le risque est là de voir des sociétés privées s'engraisser sur le dos des contribuables, doublement, en encaissant les abonnements des " usagers " devenus " clients " alors que nous cotisons déjà par nos impôts pour ce dit " service public ". Et comme vous le dites si bien, les sociétés privées ne vont pas investir dans la réparation, entretien du réseau électrique, ce qui les intéresse c'est faire du fric !

Voir exemple de ce qui s'est passé en 2003 lors de la grande panne aux EU.

Négligence d'une société privée qui n'avait pas entretenu le système d'acheminement de l'électricité. Total, les gouvernements ont dû réinvestir dans le financement du réseau.

Je ne dis pas que l'Etat ne commet pas lui aussi des abus de pouvoir (voir choix du tout nucléaire, sans concertation, contre l'intérêt général) mais au moins nous avons des lois pour nous défendre. On peut faire avancer les choses, c'était d'ailleurs bien parti avec la gestion décentralisée de l'eau, et le réseau basse tension aux communes. Un moyen de se responsabiliser, d'être acteur au niveau local d'un bien qui nous appartient collectivement l'énergie mais aussi l'eau, la terre. Un moyen d'échapper à la marchandisation de ces biens communs !

—> [gjc.richard@free.fr](mailto:gjc.richard@free.fr) 31.01 (**Gérard RICHARD**)

Pour ajouter à la séparation des pouvoirs et en ce qui concerne le Public / Privé. Laure a parfaitement raison. Il n'est qu'à voir ce qui se passe avec les Sté d'autoroute. C'est le meilleur exemple que nous connaissons depuis des décennies. Voilà des sociétés qui tout en étant sous contrôle de l'Etat, font ce qu'elles veulent avec la tarification aux usagers, non, excusez-moi, clients.

Dernièrement il y avait eu une bronca contre l'augmentation de ces tarifs alors elles ont sorti de leur chapeau le fait qu'il y avait l'entretien et la mise aux normes des autoroutes et au final, le gouvernement, grand prince sur le dos du contribuable et du client leur a accordé une rallonge alors que leurs bénéfices se chiffrent par milliards annuellement.

**Pour s'abonner à la liste : envoyer un mail à [reseau\\_nat\\_anti\\_linky@lists.riseup.net](mailto:reseau_nat_anti_linky@lists.riseup.net) avec "inscription" dans l'objet et une présentation en quelques mots de votre collectif**

**Pour consulter la charte de la liste : [https://lists.riseup.net/www/d\\_read/reseau\\_nat\\_anti\\_linky/Charte/](https://lists.riseup.net/www/d_read/reseau_nat_anti_linky/Charte/)**

**Pour consulter l'annuaire des collectifs anti linky :**

**<http://www.stoplinky88.fr/les-collectifs-anti-linky-en-france/>**

**Pour s'inscrire sur le site StopLinky-France :**

**<https://stoplinky-france.webnode.fr/contact2/>**